

Webinaire 17 mars 2025

FAITS, CONCLUSIONS ET DÉCISION

Bernard Porte – Romain Gautier

BANQUE
POPULAIRE 
PARTENAIRE
MAJEUR


engie
PARTENAIRE
OFFICIEL


FFVoile

L'instruction est ouverte

- On ne revient plus sur les éléments de recevabilité.
- Au début de l'instruction (ou dès qu'il identifie un incident qu'il a vu) le jury doit dire qu'il a vu l'incident ou une partie de l'incident.
- Étape 1 : On donne la parole au réclamant, il raconte son histoire
 - *Un membre du jury note ce qui est dit*
 - *Si utilisation de petits bateaux on peut prendre des phases en photo*
- Étape 2 : On donne la parole au réclamé
 - *Êtes vous d'accord avec la version donnée ? → si oui (mais rare) on passe à l'étape 5*
 - *Sinon, il raconte son histoire*

L'instruction est ouverte

Étape 3 : le réclamant et le réclamé se posent des questions (il n'y a plus d'ordre)

- *uniquement des questions, pas des discussions*
- *ne pas hésiter à couper la parole si cela part dans des discussions.*

L'instruction est ouverte

Étape 4 : demander si il y a des témoins, notamment au réclamé lui laisser le temps éventuellement de le contacter

- *faire entrer le témoin du réclamant en premier. Il raconte son histoire puis le réclamé pose des questions puis le réclamant, puis le jury*
- *le témoins du réclamé. Il raconte son histoire puis le réclamant pose des questions puis le réclamé, puis le jury, ne pas oublier de lui demander si il a des témoins car lui ne remplit pas de formulaire*
- *Questions non orientées si possible*
- *Bien demander où est positionné le témoin au moment de l'incident afin de savoir si il a pu voir ou pas l'incident au regard de ce qui est dit vs crédibilité*
- *une fois le témoignage fini chaque témoin sort mais ne va pas trop loin au cas où le jury aurait des questions*

L'instruction est ouverte

Étape 5 : le jury qui a vu l'incident doit déposer et les questions du réclamant du réclamés sont posées

Étape 6 : les membres du jury posent des questions pour éclaircir les points nécessaires en restant sur les dépositions des parties

points importants à identifier et à demander aux 2 :

- Distance entre les bateaux
- Distance en latéral
- À quel moment telle ou telle action, changement de cap, engagement, ... a été fait (ne pas hésiter à remonter loin dans le temps, notamment pour identifier quand commence un engagement)

L'instruction est ouverte

- Les versions peuvent évoluer avec le stress sans jugement a priori sauf s'il voit que cela se passe mal, ...
 - Les distances, timing peuvent évoluer ... On peut aider un peu pour aider à formuler les choses
- Est-ce qu'il y a eu contact blessure
 - *Si oui : caractériser le contact : grave ou pas, dommages, ...*
 - *Quelles actions ont été faites pour éviter le contact*

L'instruction est ouverte

- Si demande de réparation, quelle réparation est demandée
- Est-ce que vous avez eu conscience d'enfreindre une RCV ?
 - *Posez cette question notamment quand vous constatez que le coureur a délibérément forcé ou enfreint un RCV, notamment sur les touchés de bouée flagrant. Ceci afin de savoir si la RCV 2 a été enfreinte...*

L'instruction est ouverte

Étape 7 : Invitez chaque *partie*, en commençant par celle qui a demandé l'instruction, à faire une déclaration finale de son cas, notamment sur toute application ou interprétation des *règles*.

- qui ne viendrait pas redire ce qui a été dit

LES PARTIES SORTENT

LA DÉLIBÉRATION

À VOUS DE JOUER MAINTENANT :

Établissez les faits (règle 63.5(a)).

- (a) Rédigez les faits, levez les doutes d'une façon ou d'une autre.
- (b) Rappelez les *parties* pour des questions supplémentaires si nécessaire.
- (c) Lorsqu'approprié, faites un schéma de l'incident en utilisant les faits que vous avez établis.

La décision doit se faire sur des faits établis (si vous ne le pouvez pas, établissez davantage de faits).

Qu'est qu'un fait

- Quelque chose de parfaitement identifiable, une description d'une phase
 - Bâbord tribord
- En rapport avec une définition
 - Engagé, route libre, au vent, place, marque ...
- Qui ne peut être interprété
 - Il a, il s'est,
 - Il n'a pas, il ne s'est pas

Qu'est-ce qu'un fait

Établir les « faits » sur lesquels la décision sera fondée est une responsabilité inaltérable du jury, même si les parties apportent des témoignages très différents.

Si une partie expose que les bateaux étaient distants d'un mètre, alors que l'autre parle de trois mètres, le jury doit décider de l'avis le plus crédible/probable.

Il est courant d'avoir des témoignages divergents et cela traduit des perceptions différentes de l'incident.

Quand toutes les dépositions ont été entendues et qu'une distance est déterminée, cette distance deviendra un « fait » sur lequel la décision sera fondée, même si cette distance n'est ni un mètre ni trois mètres.

Qu'est-ce qu'un fait

- Exemples fait ou conclusions

- L'énoncé "Le courant n'était pas un élément décisif" est ?
- Les bateaux A, B et C étaient tous au grand largue tribord amure, à l'approche de la marque sous le vent à laisser à bâbord
- Il n'y pas eu de contact entre les bateaux.
- Le bateau A a enfreint la règle 18.4 et est disqualifié.
- Jack et Jill naviguaient tous les deux en Ilca.
- Jack n'a pas donné à Jill la place de se maintenir à l'écart.
- Rémond a dit que le vent était d'environ 8 nœuds, et Rémonde a dit qu'il y avait 6 nœuds.

Qu'est-ce qu'un fait

- Exemples fait ou conclusion RÉPONSES

- L'énoncé "Le courant n'était pas un élément décisif" est ? **FAIT**
- Les bateaux A, B et C étaient tous au grand largue tribord amure, à l'approche de la marque sous le vent à laisser à bâbord **FAIT**
- Il n'y pas eu de contact entre les bateaux. **FAIT**
- Le bateau A a enfreint la règle 18.4 et est disqualifié. **DÉCISION**
- Jack et Jill naviguaient tous les deux en Ilca. **FAIT**
- Jack n'a pas donné à Jill la place de se maintenir à l'écart. **CONCLUSION**
- Rémond a dit que le vent était d'environ 8 nœuds, et Rémonde a dit qu'il y avait 6 nœuds. **BLABLA** → Le vent était de 7 nds. **FAIT**

Qu'est-ce qu'un fait ?

- Vous devez rédiger les faits que vous établissez à partir des dépositions.
- Si désaccord
 - Vote
- Dernier point de certitude
- Phrases courtes

Exemple de faits ... en jaune les pb

1ere Procédure de départ sous pavillon noir de la course 11.

X tribord amure à l'arrêt sur la ligne de départ (1er tiers comité).

A 15 secondes du départ Y en tribord amure en route libre derrière **tente** de s'engager directement sous le vent de X et au vent d'un bateau non identifié.

Y **n'a pas la place de** s'insérer et va à l'avant de son bateau pour poser sa main sur le liston arrière bâbord de X.

Immédiatement, X poussé coupe la ligne de départ à 12 secondes et est noté BFD sur la course 11.

Un rappel général est annoncé par le comité.

Le numéro de X apparaît sur le tableau des BFD à cette course.

X ne reprend le départ de la course 11.

Conclusion

A partir des faits établis le jury détermine si des RCV ont été enfreintes

Si oui à quel moment, par qui et quelle RCV

A partir des faits on doit pouvoir refaire un dessin et un inconnu doit comprendre ce qui s'est passé

S'il manque un trucchercher

CONCLUSION

- En posant sa main sur le liston arrière bâbord de X et en le poussant sur la ligne, Y n'a pas concouru en respectant les principes de sportivité et de fairplay comme précisé dans les RCV Principes de Base. Y a enfreint la RCV 2.
- Y en route libre derrière ne s'est pas maintenu à l'écart de X en route libre devant et a enfreint la RCV 12 et 14.
- Il n'était pas raisonnablement possible pour X le bateau prioritaire d'éviter le contact avec Y quand il était devenu clair que Y ne se maintenait pas à l'écart . X n'a pas enfreint la RCV 14.
- Le score de X dans la course 11 a été aggravé de façon significative sans qu'il y ait eu faute de sa part par une action de Y qui a entraîné une pénalité selon RCV2.
- En conséquence, les exigences pour une réparation dans la RCV 61 sont satisfaites.

DÉCISION

- À partir des conclusion une décision est prise avec 3 cas de figure :
 - Pas de RCV enfreinte : réclamation rejetée, sans fondement
 - X à enfreint la ou les RCV il est DSQ DNE, à la course 1
 - Y a doit à réparation et description de la réparation
- Les deux bateaux peuvent potentiellement être pénalisés
- Quand il y a contact, il y en a forcément un en faute ...

DÉCISION

- Y DNE course 11 .
- La réparation est accordée à X.
- X doit recevoir dans la course 11, le nombre de points équivalents à la moyenne, arrondie au plus proche dixième de point près (0.05 arrondi au dixième supérieur) de ses points dans toutes les courses courues avant le dernier jour programmé de la régata, si des courses sont prévues après ce jour, sauf la course 11.
- Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés.

FAITS – CONCLUSIONS - DÉCISION

Bateau coach dans zone non autorisée à l'arrivée opti garçon
Il reconnaît sa faute

Bateau coach enfreint IC 23.1

Avertissement. Si récidive, ses coureurs pourraient être pénalisés

Voir RCV 62 le coach et les bateaux coachés, les coureurs du coach sont des parties à convoquer

FAITS – CONCLUSIONS - DÉCISION

- 1. Course 13, milieu du premier bord de près.
- 2. X tribord amure et Y bâbord amure, au près, en routes convergentes.
- 3. Y lofe et vire de bord.
- 4. Après que Y a terminé son virement de bord, X est engagé de 10cm, 30cm au vent de Y.
- 5. X lofe au-delà du plus près, ralentit, devient en route libre derrière Y puis abat au plus près.
- **Quand il a acquis la priorité en raison de ses propres actions, Y a au début donné à X la place de se maintenir à l'écart, comme requis par la RCV 15.**
- *Réclamation rejetée.*

FAITS – CONCLUSIONS - DÉCISION

- 1. Dans les 5 secondes avant le départ de la course 5, TOTO au bon plein avec RIRI au vent en route parallèle, engagés avec une distance latérale de 1m. **Quelle amure ? Quel Timing /départ ?**
- 2. RIRI abat **pour éviter de couper la ligne de départ** et **touche** le tribord de TOTO qui continue tout droit.
- 3. TOTO accélère pour prendre le départ, RIRI ralentit et se retrouve en route libre derrière.
- 4. RIRI abat et empanne puis se retrouve face à un autre bateau tribord amure. RIRI touche le côté bâbord de l'autre catamaran sans dommage.
- 5. RIRI face au vent touche la coque bâbord d'un troisième bateau tribord amure.
- 6. Quand les deux bateaux percutés continuent leur route, RIRI vire de bord.
- 7. **RIRI pense avoir effectué une pénalité d'un tour**
- **RIRI au vent ne se maintient pas à l'écart de TOTO au vent** et a enfreint la RCV 11. pénalité d'un tour.
- **En n'effectuant pas rapidement la pénalité d'un tour, RIRI n'a pas respecté les exigences de la RCV 44.2.**
- *RIRI est DSQ course 5*

FAITS – CONCLUSIONS - DÉCISION

- Au moment du départ tribord amure, la windfoil 55 sous le vent de 33. 44 est derrière et sous le vent de 33.
- 55 modifie sa route (lof) en réponse au lof d'une autre planche sous son vent.
- 33 au vent conserve sa route et entre en contact sur l'arrière de 55 qui ne peut éviter le contact.
- 33 chute .
- 44 lofe et **ne peut éviter le contact** avec le coureur 33 chaviré. Il le blesse.
- 33 abandonne à la course 7
 - *Manque distances entre les ws, le timing, écartement au vent sous le vent, quelle partie entre en contact sur les 2 contacts, quid des pénalités, est-ce que les autres continuent, Comment les routes ont été modifiées,*
- **33 ne se maintient pas à l'écart de 55 et enfreint RCV 11.**
- **55 ne peut éviter le contact avec 33. 55 est exonéré du contact par RCV 43.1.a**
- **44 a essayé d'éviter le contact avec 33 et est exonéré par RCV 43.1.a**
- *Pas de pénalité supplémentaire pour 33*

